

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 2 (2002)

Artikel: Fairplay-at-home : Bureau fédéral de l'égalité
Autor: Ryter, Elisabeth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAIRPLAY-AT-HOME

Bureau fédéral de l'égalité

Elisabeth Ryter

Responsable de la campagne
«Fairplay-at-home»

Travail rémunéré

Connaissez-vous la famille Beuret-Boillat? Elle habite tout près de chez vous, au coin de la rue. Claude Beuret est infirmier à l'Hôpital de Délémont, Jacqueline Boillat dessinatrice-architecte dans un bureau d'architecture. Lui travaille à 50%, elle à 80%.

Agés d'un peu plus de trente ans, ils ont deux ravissants petits enfants: Camille, 3 ans, et Dominique, 5 ans, qui vont à la crèche du quartier les lundi, mercredi et vendredi. Et lorsque les choses se compliquent parce que Claude Beuret est exceptionnellement de service un jeudi et que sa compagne doit ce jour-là précisément terminer un projet pour un concours, les grands-parents les remplacent auprès des enfants. Claude Beuret assure l'essentiel de la lessive et des repas, et les deux parents s'occupent à parts plus ou moins égales des enfants.

Vous ne connaissez vraiment pas cette famille?

C'est bien possible! En fait, là où les Beuret-Boillat habitent, il n'y a pas de crèche. Nous vous croyons aussi si vous affirmez ne pas connaître de voisin qui travaille à 50 pour cent. En Suisse, 8 pour cent à peine des hommes qui poursuivent une activité rémunérée travaillent à temps partiel, la grande majorité d'entre eux à plus de 50 pour cent.

Il en va tout autrement des femmes: au moins une femme professionnelle-

ment active sur deux occupe un emploi à temps partiel. En Suisse, au total, environ 80% des femmes entre 20 et 50 ans exercent une activité lucrative. Cette proportion a augmenté de façon constante ces dernières années et il faut s'attendre à ce que ça continue.

Travail non rémunéré

Le travail non rémunéré est, lui aussi, réparti dans la plupart des cas autrement que chez les parents de Camille et de Dominique. Les hommes se chargent plus volontiers des travaux administratifs ou manuels dans le ménage. Femmes et hommes s'occupent à parts presque égales du jardin et des animaux domestiques. Les hommes participent cependant nettement moins à la cuisine, aux nettoyages, au rangement, à la lessive et au repassage.

Les pères assument approximativement la moitié des tâches éducatives lorsqu'il s'agit de jouer avec les enfants ou de les aider à faire leurs devoirs. En revanche, les nourrir ou faire leur toilette n'est manifestement pas leur affaire.

Les hommes qui vivent dans un ménage comportant des enfants de moins de 15 ans consacrent en moyenne 22 heures par semaine, dont presque la moitié durant les week-ends, aux travaux domestiques et à l'éducation des enfants. Leurs compagnes, pendant le même laps de temps, y consacrent 52 heures.

Quatre modèles familiaux

Concilier, seul ou à deux, activité pro-

fessionnelle, ménage et éducation des enfants n'est pas une mince affaire, d'autant plus lorsque tout arrive en même temps. La période pendant laquelle un couple a des enfants en bas âge coïncide souvent avec celle où il s'agit de faire des choix décisifs en vue d'une carrière professionnelle.

Pendant longtemps, la question s'est résolue grâce à une répartition claire des rôles: l'homme se charge de ramener l'argent, la femme s'occupe de la famille. En Suisse, ce modèle n'est certes plus le seul mais reste largement dominant.

Au deuxième rang figure le modèle selon lequel l'homme continue à travailler à temps complet et la femme réduit son taux d'occupation professionnel. Cette formule a vraisemblablement de fortes chances de s'imposer à l'heure qu'il est.

Le nombre de ménages avec enfants en bas âge dans lesquels les deux parents exercent une activité professionnelle à plein temps a diminué ces dernières années. Les couples de nationalité étrangère choisissent ce modèle beaucoup plus fréquemment – souvent par nécessité – que les Suisses et les Suisses.

Quant à ceux qui ont opté pour le modèle Beuret-Boillat, selon lequel les deux parents travaillent à temps partiel, leur nombre a très fortement augmenté en proportion. Même si cette formule affiche le plus fort taux de croissance depuis quelques années, seul 1,5 pour cent des ménages avec enfants en bas âge entrait dans cette catégorie en 1990.

En 2001, les femmes étaient 62% des mères de famille, alors qu'en 1975, elles étaient 52%. Les hommes sont également de plus en plus nombreux à assumer des responsabilités au sein de la famille.

Le travail à domicile est une autre tendance importante, mais qui concerne surtout les hommes. En effet, dans les années 1970, les hommes étaient 10% à exercer un travail à domicile, alors qu'en 2001, ce chiffre atteignait 25%.

Concilier profession et famille demeure l'affaire des femmes

On ne trouve actuellement plus guère à redire au fait que les femmes, même si elles ont de jeunes enfants, continuent à exercer une activité lucrative. Mais la société persiste à laisser largement aux femmes le soin de découvrir comment concilier vie professionnelle et vie familiale.

Certes, de nombreux employeurs font preuve de souplesse et proposent aux femmes des emplois à temps partiel. Souvent, ce choix implique toutefois le renoncement à poursuivre une carrière professionnelle, notamment parce que les taux d'occupation sont trop faibles. Par conséquent, pour des raisons faciles à comprendre, bien des jeunes femmes font une croix sur leur désir d'enfants, surtout celles qui ont accompli une bonne formation, puisqu'elles ne voient aucun moyen satisfaisant de concilier enfants, ménage et carrière.

Il faut agir

Les femmes s'intègrent manifestement plus vite à la vie professionnelle que les hommes au travail domestique. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes aimeraient contribuer à faire avancer les choses. Fairplay-at-home, c'est le message fondamental de la campagne qu'il a lancée en janvier 2002.

Elle ne vise pas à fournir des recettes éprouvées pour résoudre le problème de la conciliation des tâches au sein de la famille. L'objectif est plutôt d'inciter les personnes concernées à

négocier et à agir et, en fin de compte, de les encourager à répartir plus équitablement les tâches domestiques peu valorisées socialement.

Les marges de manœuvre individuelles sont plus grandes qu'on ne le croit

Il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes liés à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale en se concertant autour de la table familiale. L'équipement en structures d'accueil extrafamiliales de la petite enfance et la disposition des employeuses et employeurs à aménager les conditions de travail en tenant compte des obligations familiales des salariées et des salariés, constituent indubitablement des facteurs importants.

Sont en jeu non seulement les modèles d'horaires de travail, mais encore le vieux postulat de l'égalité salariale entre les sexes. Parallèlement, il est indispensable que nous nous engagions tous à créer des conditions qui permettent aux femmes et aux hommes de jouer un rôle actif tant dans la vie professionnelle que dans la sphère familiale. La première chose à faire dans ce sens consiste souvent à être au clair sur ses propres désirs et à ne pas laisser la modestie l'emporter par autocensure.

Actuellement, les femmes ont certes plus de facilité à trouver un emploi compatible avec leurs obligations familiales. Toutefois, si les hommes exprimaient davantage leur volonté d'assumer leur rôle de père et de membre de la famille pendant les

jours ouvrables également, le monde du travail changerait forcément et la société ferait un pas de plus vers la réalisation de l'égalité des chances entre les sexes.

Attelons-nous à la tâche et visitez notre site web: www.fairplay-at-home.ch!

